



# **Guide de candidature**

## **Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)**

Le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) est un investissement de 350 M\$ du gouvernement du Canada pour aider les populations vulnérables à lutter contre les conséquences de la COVID-19.

Afin de déployer le FUAC, le gouvernement du Canada s'est associé à Fondations communautaires du Canada, à la Croix-Rouge canadienne et à Centraide United Way Canada.

Bien que les intermédiaires gèrent leurs fonds respectifs séparément, ils se coordonnent afin de faire parvenir le financement aux organismes communautaires rapidement. Consultez [notre infographie](#) pour en savoir plus sur ce que finance chaque intermédiaire et où vous pouvez postuler.

Ce document s'adresse aux donataires reconnus qui désirent déposer une demande au programme du FUAC déployé par Fondations communautaires du Canada.

<b>À quel partenaire dois-je soumettre ma demande?</b>	<b>2</b>
<b>Qu'est-ce qu'une fondation communautaire?</b>	<b>2</b>
<b>Organismes admissibles</b>	<b>2</b>
<b>Projets admissibles</b>	<b>3</b>
<b>Dépenses admissibles</b>	<b>5</b>
<b>Projets et dépenses inadmissibles</b>	<b>5</b>
<b>Échéancier</b>	<b>6</b>
<b>Dépôt d'une demande</b>	<b>6</b>

## À quel partenaire dois-je soumettre ma demande?

- **Fondations communautaires du Canada (FCC)** - Ce réseau de fondations communautaires, de l'Atlantique au Pacifique à l'Arctique, acceptera uniquement les demandes provenant de donateurs reconnus.
- **Centraide United Way Canada (CUWC)** - Les demandes aux différents centres de CUWC seront gérées par des organismes locaux afin de soutenir des organismes de bienfaisance et des OBNL.
- **Croix-Rouge canadienne (CRC)** - Un volet de financement sera géré à l'échelle nationale avec des partenaires régionaux et locaux afin de soutenir des OBNL. La CRC mènera aussi un programme de formation sur l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI) et sur la prévention de la transmission des maladies (PTM).

## Qu'est-ce qu'une fondation communautaire?

Les fondations communautaires sont des organismes philanthropiques qui exercent un leadership et offrent des subventions et d'autres formes d'investissement afin d'appuyer des initiatives communautaires.

Au Canada, plus de 85 % des collectivités — des plus grandes aux plus petites villes — ont accès à une fondation communautaire.

Le FUAC sera géré au niveau local par un réseau de fondations communautaires œuvrant de l'Atlantique au Pacifique à l'Arctique.

Visitez notre site Web pour trouver la fondation communautaire [la plus proche de chez vous](#).

## Organismes admissibles

Le FUAC déployé par FCC aidera des donateurs reconnus à mener des projets communautaires qui desservent les populations vulnérables particulièrement touchées par la COVID-19.

Les projets admissibles comprennent des programmes continus qui répondent aux critères d'admissibilité précisés dans ce document. Les demandeurs devront préciser comment leur projet aidera les populations vulnérables, et préciser les populations qu'ils desservent et l'impact du projet sur la communauté.

Exemples de [donateurs reconnus](#) :

- organismes de bienfaisance enregistrés;
- associations canadiennes enregistrées de sport amateur;
- municipalité canadienne enregistrée;
- organismes municipaux ou publics enregistrés qui remplissent des fonctions gouvernementales au Canada.

\*Consultez la liste de l'Agence du revenu du Canada — [liste des organismes de bienfaisance](#) et [listes des autres donateurs reconnus](#). Votre organisme doit être sur la liste de l'ARC pour déposer une demande auprès d'une fondation communautaire.

Parmi les demandeurs inadmissibles :

- les particuliers;
- le gouvernement du Canada (gouvernement fédéral);
- les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- la Couronne;
- les Nations Unies.

## Projets admissibles

Le FUAC fournira un soutien financier immédiat à des projets qui desservent des populations vulnérables confrontées aux conséquences de la COVID-19. Les donateurs reconnus peuvent demander plus d'une subvention, pourvu que chaque demande concerne un projet différent.

Spécifiquement, les projets admissibles doivent :

- Répondre clairement à un besoin pressant d'inclusion sociale ou de bien-être, causé par la COVID-19;
- Desservir un ou plusieurs groupes vulnérables (définis à la page suivante);
- Être exécutés sur une courte période, avec un budget raisonnable, avant le 31 mars 2021.

### Exemples de projets admissibles pour des populations vulnérables confrontées à la COVID-19 :

- Création d'une plateforme santé sur le Web afin de poursuivre les programmes d'aide pour la santé mentale et la toxicomanie;
- Développement et prestation d'un programme virtuel de santé mentale pour les fournisseurs de soins;
- Achat de kits alimentaires pour les familles marginalisées qui sont coupées des services de soutien;
- Personnel additionnel pour le service des repas dans un refuge pour femmes, afin de respecter les directives de la santé publique;



- Assistance en vue de l'achat de nourriture pour les membres vivant sur une réserve, en cas d'interruption des services d'approvisionnement et de livraison;
- Achat d'un congélateur par une banque alimentaire, pour faire face à l'augmentation des commandes de nourriture;
- Achat de la technologie et des services permettant aux aînés en institution de communiquer virtuellement avec leur famille;
- Effectifs et fournitures supplémentaires pour un refuge destiné aux femmes et aux enfants fuyant la violence;
- Préparation et livraison de nourriture à des personnes vivant avec un handicap;
- Programmes artistiques à distance pour des jeunes vulnérables;
- Achat de matériel éducatif à livrer à des familles fréquentant les Centres d'amitié autochtones;
- Élaboration de programmes en ligne pour l'acquisition de compétences sociales, destinés à des personnes ayant des besoins particuliers afin de remplacer les programmes en personne;
- Affectation d'un travailleur social pour fournir à la communauté sourde de l'information sur la COVID-19 et un aiguillage vers les services de soutien pendant la crise.

### **Les populations vulnérables:**

#### **Enfants, jeunes ou personnes âgées**

- Enfants et jeunes : de 0 à 29 ans
- Jeunes qui grandissent sans être pris en charge
- Aînés et anciens – non en institution
- Aînés et anciens – en institution

#### **Travailleurs vulnérables**

- Aidants
- Travailleurs précaires (travailleurs essentiels, travailleurs du marché du travail informel, travailleurs étrangers temporaires, ceux du marché du travail informel)

#### **Populations nécessitant des soins ou des soutiens spécifiques**

- Personnes en situation d'itinérance
- Personnes souffrant de dépendances
- Personnes vivant avec une maladie mentale
- Personnes à faible revenu ou vivant dans la pauvreté
- Personnes vivant avec un handicap
- Personnes victimes de violence familiale ou de persécution basée sur le genre
- Personnes vivant dans un foyer de groupe ou un logement-services (moins de 55 ans)

- Populations carcérales (personnes arrêtées et placées en détention)
- Vétérans
- Étudiants (postsecondaire)

### **Populations marginalisées**

- Communauté de langue officielle en situation minoritaire ( **CLOSM** )
- Femmes et filles
- Communautés LGBTQ2s+
- Nouveaux arrivants (Résidents permanents et temporaires, immigrants, réfugiés)
- Communautés racialisées (Communautés arabe, noire, chinoise, philippine, japonaise, coréenne, latino-américaine; communautés d'Asie du Sud, du Sud-Est et de l'Ouest; autres groupes racialisés)
- Peuples autochtones (Premières nations, Métis, Inuit)

### **Dépenses admissibles**

Tous les postes budgétaires doivent être associés au projet, et les dépenses doivent être engagées entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021. Les dépenses admissibles varient selon le projet. Voici des exemples de dépenses admissibles:

- Salaires et coûts liés à l'emploi pour le personnel existant ou supplémentaire;
- Honoraires pour service professionnel;
- Soutien aux personnes handicapées pour le personnel du bénéficiaire de la subvention;
- Matériaux et fournitures;
- Impression et communication;
- Coûts de déplacement;
- Utilitaires;
- Assurance;
- Location de locaux;
- Location, achat et entretien d'équipement;
- Suivi des performances et coûts d'évaluation et de rapports;
- Collecte de données;
- Activités de développement des connaissances; et
- Autres frais administratifs associés au projet.

### **Projets et dépenses inadmissibles**

**Les projets inadmissibles comprennent :**

- Projets conçus à des fins de collecte de fonds

- Projets ou activités visant à générer un profit
- Toute activité se déroulant à l'extérieur du Canada
- Projets ayant obtenu un financement après d'un autre intermédiaire du FUAC (Croix-Rouge ou Centraide)

**Les dépenses suivantes sont inadmissibles, et ne seront pas soutenues par le FUAC :**

- Achat de biens immobiliers (terrains ou bâtiments)
- Dépenses engagées avant le 1<sup>er</sup> avril 2020
- Dépenses engagées après le 31 mars 2021
- Toutes dépenses couvertes par une autre source de financement (y compris le gouvernement du Canada, la Croix-Rouge canadienne et Centraide United Way Canada ou leurs filiales locales). Les projets peuvent recevoir un financement d'autres sources, mais ces fonds peuvent ne pas couvrir les mêmes dépenses que cette subvention.

## **Quels sont les montants des subventions via le FUAC?**

Le FUAC offre une gamme de subventions pour être efficace aux organisations travaillant dans des communautés de différentes tailles et géographies. Dans les petites communautés de 15 000 habitants ou moins, le montant maximum de la subvention FUAC est généralement de 40 000 \$. Pour les grandes villes et régions, le montant maximal de la subvention est généralement de 75 000 \$. Les fondations communautaires peuvent également fixer leurs propres limites, veuillez vous renseigner auprès de votre fondation communautaire locale. Il n'y a pas de montant minimum de subvention.

## **Échéancier**

Le réseau des fondations communautaires accepte les demandes à compter du 19 mai 2020. Les demandes doivent être soumises avant le 27 juillet 2020, pour des activités qui se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021.

## **Quand puis-je m'attendre à recevoir des résultats?**

Les demandes sont reçues et évaluées sur une base continue. Les demandeurs devraient s'attendre à recevoir les résultats de leur demande dans l'espace de 10 jours ouvrables suivant le dépôt de la demande.

## **Dépôt d'une demande**

Si vous êtes admissible et si vous souhaitez déposer une demande, veuillez communiquer avec votre fondation communautaire locale afin de discuter de votre projet et de votre



COMMUNITY  
FOUNDATIONS  
OF CANADA

FONDATIONS  
COMMUNAUTAIRES  
DU CANADA

demande.

Au moment de déposer votre demande, veuillez visiter le [Portail de demandes](#). Veuillez visionner cette vidéo (à venir) pour des instructions et de l'aide relativement à la soumission de votre demande.

Si votre organisme est situé dans une région qui n'est pas desservie par une fondation communautaire et que vous souhaitez postuler, veuillez contacter CFC à [covid19@@communityfoundations.ca](mailto:covid19@@communityfoundations.ca).